
DECISION N° : **009.01.2024**

OBJET : Accord-cadre relatif à l'acquisition de titres restaurant, de chèques emploi service universel et de cartes cadeaux – lot 01 : Acquisition de titres restaurants Avenant de transfert

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22,

VU le code de la commande publique, notamment les articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.62-13 et R.2162-14 relatifs aux marchés publics passés selon une procédure formalisée,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions au Maire conformément à l'article L 2122-22 du C.G.C.T,

VU la décision n°119.08.2020 exécutoire en date du 07/08/2020 ayant pour objet de conclure avec la société NATIXIS INTERTITRES sise 30 avenue Pierre Mendès France à Paris 13^{ème}, un accord-cadre relatif à l'acquisition de titres restaurant, pour un montant maximum de 180 000 € HT par an,

VU la décision n° 010.02.2022 exécutoire en date du 11/02/2022 ayant pour objet de prendre en compte la fusion-absorption du titulaire NATIXIS INTERTITRES par société BIMPLI

Considérant la nécessité de passer un nouvel avenant de transfert pour la fusion par absorption du titulaire du lot 1 : acquisition de titres restaurant, la société BIMPLI sise 110 avenue de France à Paris 13^{ème} par la société SWILE @7center – immeuble l'Altis – bâtiment A - 561 rue Georges Meliès à Montpellier (34000),

Considérant le projet d'avenant ci-annexé,

DECIDE :

Article 1 :

DE SIGNER l'avenant de transfert à l'accord-cadre relatif au lot 1 : acquisition de titres restaurants, avec la société SWILE @7center – immeuble l'Altis – bâtiment A - 561 rue Georges Meliès à Montpellier (34000)

Article 2 :

PRESICE que toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Article 3 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le
Signé électroniquement le 16/01/2024





AVENANT DE TRANSFERT

ACCORD-CADRE N°2020.05

**ACQUISITION DE TITRES RESTAURANT, DE CHEQUES EMPLOI SERVICE
UNIVERSEL ET DE CARTES CADEAUX**

LOT 1 : ACQUISITION DE TITRE RESTAURANT

notifié le 11 août 2020

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

Mairie d'Osny - Château de Grouchy - 14 rue William Thornley – BP 90014 – 95520 OSNY
Représentée par Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Maire

Ci-après dénommée l' « acheteur » ;
D'une part,

ET

La société BIMPLI dont le siège social est situé au 110 avenue de France – 75013 PARIS
Représentée par Monsieur Stephan DIXMIER, Président

Ci-après dénommée le « titulaire »

ET

La société Swile dont le siège social est situé @7center – Immeuble l'Altis – bât. A – 561 rue Georges
Meliès – 34000 MONTPELLIER
Représentée par Monsieur Stephan DIXMIER, Président

Ci-après dénommée « SWILE »

Article 1 - Caractéristiques du marché initial :

Une consultation sous la forme d'une procédure formalisée ouverte en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique, a été lancée le 6 avril 2020. Le lot 1 relatif à l'acquisition de titre de restaurant a été notifié à la société NATIXIS INTERTITRES le 11 août 2020.

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 180 000 € HT annuel.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la notification, reconductible trois fois pour une durée d'un an, sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Un premier avenant de transfert a été notifié le 11/02/2022 afin de prendre acte de la fusion-absorption du titulaire NATIXIS INTERTITRES par la société BIMPLI.

Article 2 - Objet de l'avenant de transfert

Par suite de l'absorption de la société titulaire BIMPLI, par la société Swile à compter du 01/01/2024 (cf. extrait Kbis et annonce légale BOBACC « A » n°1459), l'ensemble des droits et obligations résultant des contrats conclus avec le titulaire BIMPLI sont repris dans leur intégralité par la société Swile.

En conséquence, le présent avenant a pour objet de prendre acte de ce transfert de droits et obligations dans le cadre du marché cité en objet.

Article 3 - Impact financier

Cette cession de droit n'a pas d'incidence financière sur le marché cité en objet.

Les nouvelles références bancaires pour tout règlement correspondent au R.I.B. qui se trouve en pièce jointe du présent avenant.

Article 4 – Effet du présent avenant

Toutes les autres dispositions du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas en contradiction avec les dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

A Osny,

Pour le titulaire,
Xavier MONTY

Pour Swile,
Loïc SOUBEYRAND

Pour l'acheteur,

Marie
BEKE

Signature
numérique de
Marie BEKE
Date :
2024.01.11
06:49:52 +01'00'

MARIE
BEKE

Signature
numérique de
MARIE BEKE
Date : 2024.01.11
06:50:20 +01'00'

Signé électroniquement le 16/01/2024

Le Maire
JM. LÉVESQUE





ATTESTATION DE DELEGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Xavier MONTY, Directeur Général de la Société Bimpli, société par actions simplifiée (Société à associé unique) au capital de 1 002 700 euros, ayant son siège social à Paris 13^{ème} - 110 avenue de France – immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° RCS Paris 833 672 413, atteste par la présente avoir délégué tous pouvoirs à Marie BEKE à l'effet de :

- signer seule un acte d'engagement et tout avenant de manière électronique dans le cadre d'un marché public électronique ;
- signer seule un acte d'engagement et tout avenant dans le cadre d'un marché public non électronique.

Fait à Paris, le 20/01/2023..... 2023 pour servir et valoir ce que de droit

Xavier MONTY
Directeur Général

DocuSigned by:

A handwritten signature in black ink that reads "Xavier MONTY". The signature is written in a cursive style with some capital letters.

6EADAE9436E848D...



ATTESTATION DE DELEGATION DE SIGNATURE

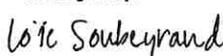
Je soussigné, Loïc SOUBEYRAND, Président de SWILE, société par actions simplifiée au capital de 90.199,30€, ayant son siège social sis @7Center, Immeuble L'Atis, bât. A, 561 rue Georges Méliès à Montpellier (34000), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 824 012 173,

Atteste par la présente avoir consenti à Madame Marie BEKE, Directrice Secteur Public, les actes délégués ci-dessous :

- Signer seule un acte d'engagement et/ou tout avenant de manière électronique dans le cadre d'un marché public électronique ; et
- Signer seule un acte d'engagement et/ou tout avenant dans le cadre d'un marché public non électronique.

Pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Montpellier, le 11/12/2023

DocuSigned by:

2922D965F9544F3

Loïc SOUBEYRAND

Certificate Of Completion

Envelope Id: ED5576F79F604CACB11F335DDF82873B	Status: Completed
Subject: Complete with DocuSign: Attestation_de_Délégation de signature Marie BEKE	
Region: France	
Provider/Client Name: Swile SAS	
Agreement Type: Not applicable	
Source Envelope:	
Document Pages: 1	Signatures: 1
Certificate Pages: 5	Initials: 0
AutoNav: Enabled	Envelope Originator:
Envelopeld Stamping: Disabled	Paulo Mendes
Time Zone: (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris	Immeuble L'Atllis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès
	Montpellier, - 34000
	paulo.mendes@swile.co
	IP Address: 88.121.200.147

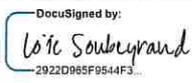
Record Tracking

Status: Original	Holder: Paulo Mendes	Location: DocuSign
12/11/2023 3:16:07 PM	paulo.mendes@swile.co	

Signer Events

Loïc Soubeyrand
 loic.soubeyrand@swile.co
 Président
 Security Level: Email, Account Authentication (None)

Signature

DocuSigned by:

 2922D985F9544F3...
 Signature Adoption: Pre-selected Style
 Using IP Address: 104.28.42.26
 Signed using mobile

Timestamp

Sent: 12/11/2023 4:01:04 PM
 Viewed: 12/11/2023 10:18:25 PM
 Signed: 12/11/2023 10:18:30 PM

Electronic Record and Signature Disclosure:
 Accepted: 12/14/2022 3:30:47 PM
 ID: a6a088f4-ce2c-40be-9c56-8b69315fe356

In Person Signer Events	Signature	Timestamp
Editor Delivery Events	Status	Timestamp
Agent Delivery Events	Status	Timestamp
Intermediary Delivery Events	Status	Timestamp
Certified Delivery Events	Status	Timestamp
Carbon Copy Events	Status	Timestamp
Marie BEKE marie.beke@swile.co Security Level: Email, Account Authentication (None)	COPIED	Sent: 12/11/2023 10:18:32 PM
Electronic Record and Signature Disclosure: Accepted: 10/25/2023 10:31:09 AM ID: 5fbbf245-5412-4c0e-8e3b-32ac8a9dbab6		

Witness Events	Signature	Timestamp
Notary Events	Signature	Timestamp
Envelope Summary Events	Status	Timestamps
Envelope Sent	Hashed/Encrypted	12/11/2023 4:01:04 PM

Envelope Summary Events	Status	Timestamps
Certified Delivered	Security Checked	12/11/2023 10:18:25 PM
Signing Complete	Security Checked	12/11/2023 10:18:30 PM
Completed	Security Checked	12/11/2023 10:18:32 PM

Payment Events	Status	Timestamps
-----------------------	---------------	-------------------

Electronic Record and Signature Disclosure

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1459

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

824 012 173 RCS Montpellier.

SWILE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 90199.30 EUR.

Adresse : 561 Rue Georges Méliès, Immeuble l'Altis Bâtiment à @ 7center, 34000 Montpellier.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet de fusion nationale (art.R.236-2 du code de commerce) Personnes participant à l'opération : Absorbante : Dénomination : Swile Forme : Société par actions simplifiée Capital : 90.199,30 € Siège social : Immeuble l'Altis Bâtiment à @7center 561 Rue Georges Méliès 34000 MONTPELLIER N° RCS et ville du greffe : 824.012.173 RCS MONTPELLIER Absorbée : Dénomination : BIMPLI Forme : Société par actions simplifiée à associé unique Capital : 1.002.700,00 € Siège social : 110 avenue de France 75013 PARIS N° RCS et ville du greffe : RCS PARIS Montant de l'augmentation de capital de la société absorbante : Néant Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 705.991.372, 00 € Passif : 705.991.372, 00 € Rapport d'échange des droits sociaux : Néant Montant du mali de fusion : -352.769.544,00 € Date du projet commun de fusion : 27 novembre 2023 Date et lieu du dépôt du projet de fusion au greffe du tribunal pour chacune des sociétés participant à l'opération -Absorbante : dépôt le 27/11/2023 au Greffe du Tribunal de Commerce de Montpellier -Absorbée : dépôt le 27/11/2023 au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

SWILE

Société par actions simplifiée au capital de 90.199,30 euros
Siège social : @7Center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès
34000 Montpellier
824 012 173 RCS Montpellier

(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ASSOCIES DU 1^{ER} JANVIER 2024

Le 1^{er} janvier 2024, l'assemblée générale des associés de la Société (l'« Assemblée Générale ») a adopté les résolutions suivantes :

Première résolution

Approbation de la fusion par voie d'absorption de la société Bimpli S.A.S. par la Société ; Approbation des termes et conditions du traité de fusion

L'Assemblée Générale,

conformément notamment aux dispositions statutaires et aux dispositions des articles L. 236-1 à L. 236-6 du code de commerce et de l'article L. 236-11 du code de commerce,

après avoir pris connaissance :

- du rapport du président,
- du traité de fusion et de ses annexes établi par acte sous seing privé en date du 27 novembre 2023, entre la Société et Bimpli, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 110, avenue de France, 75013 Paris, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 833 672 413 R.C.S. Paris (« Bimpli » ou la « Société Absorbée ») relatif au projet de fusion par voie d'absorption de Bimpli par la Société (le « Traité de Fusion »),

rappelant que la Société détient 100 % du capital et des droits de vote de Bimpli et qu'en conséquence l'établissement des rapports mentionnés aux articles L. 236-9 et L. 236-10 du code de commerce n'est pas nécessaire pour procéder à l'opération de fusion (la « Fusion ») et aucun commissaire à la fusion n'a été désigné,

approuve :

- sans restriction ni réserve, dans toutes ses stipulations, le Traité de Fusion aux termes duquel Bimpli apporte à la Société, à titre de fusion-absorption, l'intégralité de son patrimoine actif et passif,
- les évaluations des éléments d'actif et de passif apportés qui ont été, conformément à la réglementation comptable applicable, effectuées sur la base des valeurs nettes comptables au 1^{er} janvier 2024, et
- la valeur de l'actif net transmis par Bimpli en résultant [...],

prend acte que, conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 II du code de commerce, la Société détenant la totalité des actions composant le capital social de Bimpli, il n'est pas procédé à l'échange des actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société et la Société ne créera donc pas d'actions en rémunération des apports de la Société Absorbée,

prend acte que les actions de Bimpli se trouveront annulées du fait de la réalisation de la Fusion et qu'en conséquence il n'y a pas lieu, de ce fait, de déterminer un rapport d'échange,

constate que la différence entre (i) la valeur de l'actif net transmis par Bimpli à la Société, société absorbante, [...], et (ii) la valeur nette comptable des actions de la Société Absorbée dans les comptes de la Société, [...], constitue un mali de fusion [...], qui sera affecté conformément à la réglementation en vigueur,

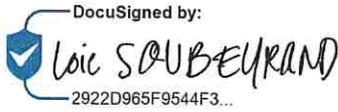
constate que, sous réserve de l'adoption de la présente résolution, les conditions suspensives visées à l'article 13 du Traité de Fusion sont réalisées et que la réalisation de la Fusion entraînera la dissolution de plein droit sans liquidation de Bimpli et la transmission universelle de son patrimoine à la Société à compter de ce jour,

rappelle que, comptablement et fiscalement, la Société sera réputée avoir la jouissance des biens et droits apportés par Bimpli à compter du 1^{er} janvier 2024 à 00h01,

donne, en tant que de besoin, tous pouvoirs au président de la Société pour procéder à toutes les formalités requises dans le cadre de la réalisation de la Fusion et, plus généralement, de procéder à toutes constatations, déclarations ou communications, établir tous actes réitératifs, confirmatifs, rectificatifs ou supplétifs, et prendre toute mesure, signer tout document, acte ou contrat et effectuer toute formalité ou démarche utile ou nécessaire à la réalisation définitive de la Fusion.

[...]

Extrait certifié conforme par le président

DocuSigned by:

2922D965F9544F3...

Loïc Soubeyrand



**Service Statistique
Répertoire SIRENE**

Service Info Sirene

09 72 72 6000

prix d'un appel local

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

À la date du 28/11/2023

Description de l'entreprise	Entreprise active depuis le 24/11/2016
Identifiant SIREN	824 012 173
Identifiant SIRET du siège	824 012 173 00046
Dénomination	SWILE
Catégorie juridique	5710 - SAS, société par actions simplifiée
Activité Principale Exercée (APE)	82.99Z - Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.
.....	
Appartenance au champ des sociétés à mission	Non

Description de l'établissement	Etablissement actif depuis le 11/01/2019
Identifiant SIRET	824 012 173 00046
Adresse	SWILE IMMEUBLE L'ALTIS BATIMENT A @ 7CENTER 561 RUE GEORGES MELIES 34000 MONTPELLIER
Activité Principale Exercée (APE)	82.99Z - Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.

1 : Economie Sociale et Solidaire

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Xavier MONTY, agissant en qualité de Directeur Général de la société Bimpli, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 002 700,00 euros ayant son siège social à Paris 13ème – 110, avenue de France, immatriculée sous le n° 833 672 413 RCS Paris, atteste sur l'honneur que la société SWILE conservera le compte bancaire de BIMPLI. Sur le RIB, seuls le titulaire du compte ainsi que l'adresse du siège social évolueront de BIMPLI -110 avenue de France 75013 PARIS à SWILE - @7center, Immeuble L'Atlis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès – 34000 Montpellier mais le numéro de compte restera, lui, inchangé.

Ainsi le RIB de SWILE sera :

Code Banque : 30007

Code guichet: 00011

Numéro de compte: 00021501465

Clé RIB : 33

IBAN : FR 76 3000 7000 1100 0215 0146 533

Titulaire du compte : SWILE

@7center, Immeuble L'Atlis, Bâtiment A,

561 rue Georges Meliès

34000 Montpellier

France

Xavier MONTY
Directeur Général
Bimpli

A Paris, le 7 décembre 2023

DocuSigned by:
Xavier MONTY
1E28F1227B55480...